



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 24 novembre 2023

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur le Vice-Président,

Le projet de révision allégée n°5 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de Val d'Europe agglomération a été arrêté par délibération du conseil communautaire le 28 septembre 2023.

Par courrier, réceptionné le 16 octobre 2023, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie, le jeudi 23 novembre 2023 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF à partir de la présentation que vous aviez préalablement communiquée.

Après avoir présenté le projet il a pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur le projet de révision allégée n° 5 de votre PLUI.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La cheffe du Service
Agriculture et Développement Rural
DDT 77

Juliette DEVILLERS

Monsieur Daniel CHEVALIER
Vice-Président
VAL D'EUROPE AGGLOMERATION
Château de Chessy
BP 40 Chessy
77701 Marne-la-Vallée Cedex 4